

Les Unités de Contrôle

1^{ère} Unité de Contrôle : **QUEST responsable Anouk BARAT** 04.93.72.76.14

Permanence physique : lundi et vendredi matin
Permanence téléphonique : lundi et vendredi après-midi
Section 06-01-01 : Mathieu ARNAUD
-Biot

Section 06-01-02 : Christophe AMATE

-Valbonne Nord (Village – Crêtes – Dolines)

Section 06-01-03 : Nathalie GUILLOU

-Valbonne sud (haut Sartoux, Garbèaire, les Lucioles)
-Mougins Est (St Blaise, Font Roubert, Mougins le Haut, Font de l'Orme, ZA du Ferrandou)

Section 06-01-04 : Marie-Christine DUSSAULT

-Mougins Ouest

Section 06-01-05 : Claude ACCHIARDI

-Le Bar sur Loup
-Châteauneuf de Grasse

Section 06-01-06 : Françoise MOREAU

Amirat, Andon, Auribeau sur Siagne, Briançonnat, Cabris, Caille, Caussols, Ciprières, Collongues, Courmiers, Escragnolles, Gars, Gourdon, Gréolières, Le Mas, Mouans Sartoux, Les Mujouls, Peygnas, Peymeinade, La Roquette sur Siagne, Saint Auban, Saint Cézaire sur Siagne, Saint Vallier de Thèly, Sallagriffon, Séranon, Spéracédès, Le Tignet, Valderoure.

Section 06-01-07 : Martine SIEGL

-Cannes Est, Croisette

Section 06-01-08 : Michelle CHEREAU

-Cannes Centre
Section 06-01-09 : Abdourrahman BIDAR
-Cannes Ouest et La Bocca

2^{ème} Unité de Contrôle : NICE et EST (haute Vallée du var, Est frontalier, Royat et Pailion) responsable Anne LE BAIL-VOISIN 04.93.72.76.34

Permanence physique : lundi et mardi matin
Permanence téléphonique : lundi et mardi après-midi

Section 06-02-01 : Fabien TEISSEIRE

-Briell sur Roya, La Brigue, Castillon, Castellar, Fontan, Gorbio, Menton, Moulinet, Roquebrune Cap Martin, Sainte Agnès, Saorge, Sospel, Tende.

Section 06-02-02 : Stéphanie MARCHESI

-Beaulieu sur Mer, Beausoleil, Cantaron, Cap d'Al, Contes, Drap, Eze, Saint Jean Cap Ferrat, La Turbie, Villefranche sur Mer.

Section 06-02-03 : David ROSSAT

-Bandedun, Berre les Alpes, Blausasc, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, L'Escarène, Lucéram, Pella, Peillon, Touët de l'Escarène

Section 06-02-04 : Olivier PORTE

-Aspremont, Beuil, Châteauneuf d'Entraunes, La Croix sur Roudoule, Daluis, Duranç, Entraunes, Guillaumes, Levens, Leucche, Péone, Pienlas, Rigaud, Saint-Léger, Saint-Martin-d'Entraunes, Sauze, Tourrette-Levens, Villeneuve d'Entraunes.

Section 06-02-05 : Kim BERNARD

-Ascros, Auvare, Castagniers, Colomars, Malaussène, Massoins, La Penne, Puget-Rostang, Puget-Théniers, La Roquette sur Var, Saint-Antonin, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, Thiéry, Touët sur Var, Villars sur Var

Section 06-02-06 : Claire EYMERIE

-Nice

Section 06-02-07 : Sandrine CURBILLE

-Nice

Section 06-02-08 : Isabelle VENA

-Nice

Section 06-02-09 : Christine ACCHIARDI

-Falcion, Saint-André de la Roche

3^{ème} Unité de Contrôle : Rive droite du Var responsable Laurent PINA 04.93.72.76.44

Permanence physique : lundi et mardi matin
Permanence téléphonique : lundi et mardi après-midi

Section 06-03-01 : Martine MARION

-Saint-Laurent du Var Nord

Section 06-03-02 : Bernadette VETTESE

-Gatères, La Gaude, Saint-Jeanet, Vallauris

Section 06-03-03 : Pascal ROMELART

-La Colle sur Loup, Opio, Roquefort les Pins, Le Rouret, Villeneuve-Loubet

Section 06-03-04 : Nanou PACCHIN

-Coursegoules, Saint-Paul de Vence, Tourrettes sur Loup, Vence, Saint-Laurent du Var Sud

Section 06-03-05 : Audrey OLLIVIER

-Bezaudun, Bonson, Bouyon, Le Broc, Carros, Conségudes, Cuébons, Les Ferras, Gilette, Pierrefeu, Revest les Roches, Roquesteron, Roquesteron-Grasse, Sigale, Toudon, Tourrette du Châteaun.

Section 06-03-06 : Brigitte DUNOYER

-Cagnes sur Mer

Section 06-03-07 : Philippe BLET

-Antibes Nord

Section 06-03-08 : Patricia DA ROLD

-Antibes Sud.

4^{ème} Unité de Contrôle : NICE NORD et OUEST (Tinée, Vésubie et activités spécifiques) 04.93.72.76.16

Responsable Didier VETTESE en charge du contrôle des gens de mer. Concerne le personnel ayant le statut de marins sur la marine de commerce et la navigation de plaisance.

Permanence physique : lundi et mardi matin
Permanence téléphonique : lundi et mardi après-midi

Section 06-04-01 : Claude POURCEL

-Mandelieu La Napoule, Théoule

Section 06-04-02 : Ivanika KRAWCZYK

-Cette section est compétente sur l'ensemble des aéroports de la Côte d'Azur (Nice, Cannes) et pour l'entreprise ESCOTA

-Tous secteurs d'activité confondus Nice, quartier ARENAS

Section 06-04-03 : Sabine SERVY

-Nice

-Arrière pays de la Vallée de la Tinée : Bairois, Cians, Ionsse, Isola et Isola 2000, Marie, Rimpas, Roubion, Roure, Saint-Dalmas le Sévage, Saint-Etienne de Tinée, Saint-Sauveur sur Tinée, La Tour, Tournefort, Valdeblore

Section 06-04-04 : Vincent JAMBON

-Nice Nord collines

-Cette section est compétente sur l'ensemble des implantations de la SNCF

Section 06-04-05 : Corinne LEGENDRE

-Nice, quartier Chimies
-Bevèdère, La Bollène Vésubie, Lantipomer, Roquebillière, Saint-Martin Vésubie, Uelle, Venanson

-Cette section est également compétente sur l'ensemble des implantations de la société R.L.A.

Section 06-04-06 : Emmanuel QUINIOU

- Nice Centre Est (Port, République, Route de Turin)

Section 06-04-07 : section agricole et maritime Jons RETIERE

- Section à dominante agricole

-Section également compétente pour le contrôle des gens de mer (pour les activités pêche et aquaculture NAF 03).

Le service de renseignements droit du travail – Jean-Louis VANGIONI

Le service de renseignements participe à la mission de l'inspection du travail en informant et en conseillant les employeurs et les salariés. **Il est composé de contrôleurs du travail n'intervenant pas dans les entreprises et n'assurant pas le suivi des dossiers.** Ils sont chargés d'assurer l'information sur les conditions d'application des lois, règlements, conventions et accords collectifs de travail ainsi que sur les droits et obligations qui en découlent/contrat de travail durée du travail, congés payés...). Cette mission s'exerce par l'accueil du public, le renseignement téléphonique, la réponse au courrier.

En aucun cas ces agents n'ont à porter une appréciation sur un cas particulier (moif de licenciement, bien-fondé d'une sanction...). De même, il ne leur appartient pas de participer à l'élaboration de courriers, de dossiers en vue d'une instance judiciaire, ni de procéder à des calculs (congés payés, indemnités de licenciement, indemnisation de la maladie...). Une assistance de cette nature peut vous être dispensée par les organisations syndicales ou patronales, les conseils ou avocats et autres associations intervenant dans le domaine du droit du travail.

Horaires et jours de réception du public : les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 9 à 15h30. Les vendredis de 9h à 11 h 45.

Nota : durant la plage horaire de 11h45 à 14h15, La durée d'attente peut être importante.

Le service de renseignements téléphoniques ☎ 04.93.72.49.49 Fax 04.93.72.76.54, est assuré les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8h15 à 10h15 et de 14h15 à 16h15 et les vendredis de 8h15 à 10h15.